



# REGISTRE DES ENTREPRISES DE LA COMMUNE DE POMY

Commune de Pomy, Place du Collège 1, 1405 Pomy  
Tél : 024 425 25 35 E-mail : administration@pomy.ch

Horaires d'ouverture du bureau : mardi 17h-19 et jeudi 9h-11h

## Formulaire d'inscription

La commune de Pomy a l'obligation de tenir un registre communal des entreprises selon l'article 7c al. 1 de la Loi sur l'exercice des activités économiques (LEAE).

### DONNEES RELATIVES A L'ENTREPRISE (données publiques)

Raison sociale (nom) .....

Rue et Numéro .....

Siège de l'entreprise .....

Forme juridique .....

Secteur d'activité .....

Descriptif d'activité .....

Statut de l'entreprise  Actif  Radié  Inconnu

Dépôt  Bureau  Autre (à préciser) .....

Date début ou fin d'activité .....

### SI VOTRE ENTREPRISE EST INSCRITE AU REGISTRE DU COMMERCE (données publiques)

Numéro IDE du RC ..... Date d'inscription .....

Capital social (CHF) de l'entreprise .....

**PERSONNE DE CONTACT (données non publiques)**

Nom, prénom .....

Fonction .....

Adresse .....

N° téléphone fixe / mobile ...../.....

E-mail / Site web ...../.....

**ASSOCIE(S) OU ADMINISTRATEUR(S) (données non publiques)**

Nom, prénom .....

Fonction .....

N° téléphone fixe / mobile .....

Nom, prénom ...../.....

Fonction .....

N° téléphone fixe / mobile ...../.....

**DATE**

**TIMBRE ET SIGNATURE**

.....,

**TOUT CHANGEMENT D'ADRESSE, DE RAISON SOCIALE, D'ACTIVITE, AINSI QUE LA CESSATION D'ACTIVITE DOIVENT ÊTRE ANNONCES AU MOYEN DE CE FORMULAIRE**

## Extraits de la législation

### Art. 7 LEAE – Registre communal et registre cantonal

<sup>1</sup> Chaque commune tient un registre des entreprises qui se situent sur son territoire.

<sup>2</sup> Le département tient un registre des entreprises qui regroupe les données contenues dans les registres communaux des entreprises. Il communique régulièrement ces données à l'Office fédéral de la statistique et aux communes de manière gratuite.

### Art. 9 LEAE – Assujettissement

<sup>1</sup> Celui qui souhaite exploiter une entreprise de manière permanente est tenu, avant son ouverture, de s'inscrire au registre communal des entreprises du lieu de situation de son exploitation.

<sup>2</sup> Les succursales, les dépôts, adresses postales et les locaux de vente doivent également faire l'objet d'une inscription au lieu de leur exploitation.

### Art. 4 RLEAE – Définition

S'entend par entreprise toute activité économique indépendante exercée en vue d'un revenu régulier, quelle que soit sa forme juridique.

### Art. 10 LEAE – Publicité

Le registre est public.

### Art. 11 LEAE – Emolument

L'inscription au registre est gratuite. Le canton et/ou la commune perçoivent un émolument pour la mise à disposition des données.

### Art. 10 RLEAE – Emoluments pour l'élaboration de listes d'entreprises

<sup>1</sup> Le canton peut percevoir un émolument de 50 centimes suisses, par adresse, mais au minimum Frs 50.- par demande, pour l'élaboration de listes d'entreprises extraites du registre cantonal des entreprises.

<sup>2</sup> La commune fixe l'émolument pour l'élaboration de listes d'entreprises extraites de son registre des entreprises. L'émolument communal ne peut, cependant, pas être supérieur à celui perçu par l'Etat.

### Art. 8 LEAE – Données

<sup>1</sup> Le registre des entreprises comprend les données suivantes :

1. l'identité complète de l'entreprise avec descriptif du genre d'activité
2. la date de début et de cessation d'exploitation de l'activité.

### Art. 6 RLEAE – Informations répertoriées dans le registre

<sup>1</sup> La commune tient à jour, dans son registre des entreprises, les données suivantes :

- a) la raison sociale ;
- b) la forme juridique ;
- c) un descriptif d'activité ;
- d) le statut de l'entreprise (actif/radié/inconnu) ;
- e) l'adresse, la localité, le district, le numéro de téléphone professionnel, l'adresse Internet le cas échéant ;
- f) la date de début et de fin de l'activité économique ;
- g) le numéro du registre du commerce et la date d'inscription dans ce registre ;
- h) le capital social de l'entreprise ;
- i) le nom, le prénom de(s) associé(s) ou de(s) administrateur(s) ;
- j) la nationalité de l'entreprise ;
- k) le numéro de fax, l'adresse électronique ;
- l) le nombre d'employé(e)s

<sup>2</sup> Les données de l'alinéa 1 lettres a) à h) sont publiques